

ORIENTATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES SUR LES PRODUITS DE LA MER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES

MARS 2024



CONSERVATION ALLIANCE
FOR SEAFOOD SOLUTIONS

SOLUTIONSFORSEAFOOD.ORG

L'évolution vers des produits de la mer écologiquement et socialement responsables dépend des efforts concertés déployés par les entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer pour améliorer la transparence et la responsabilité.

Que votre entreprise commence à peine son voyage vers la durabilité ou qu'elle soit déjà plus avancée, les Orientations destinées aux entreprises peuvent être utilisées pour guider, soutenir et faire évoluer vos efforts.

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'ALLIANCE POUR LA CONSERVATION DES PRODUITS DE LA MER	4
À PROPOS DES ORIENTATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES	4
PRINCIPES CLÉS	6
ORIENTATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES	8
IDENTIFIER, COLLECTER ET ÉVALUER	9
Collecte de données	10
Priorisation	10
Communication	10
Exemples	11
PLAN	12
Créer un vision, des objectifs et des cibles	13
Créer des plans d'action	14
Intégrer et communiquer	15
Exemples	16
METTRE EN OEUVRE	17
Influence directe	18
Influence indirecte, défense des intérêts et collaboration	19
Communication	20
Exemples	21
ASSURER LE SUIVI ET RENDRE COMPTE	22
Mesurer et assurer le suivi	23
Rendre compte publiquement des progrès	23
Exemples	24
AFFINER ET ITÉRER	25
Évaluation continue	26
Modifier les priorités	26
Exemples	27
CONCLUSION	28
REMERCIEMENTS	29
Groupe de travail	29
Entretiens pour obtenir des informations auprès des parties prenantes	29
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	30
TERMES ET DÉFINITIONS	31
LISTE DE CONTRÔLE DE COLLECTE DE DONNÉES	32
LISTE SUPPLÉMENTAIRE DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS	34

À PROPOS DE L'ALLIANCE POUR LA CONSERVATION DES PRODUITS DE LA MER

L'[Alliance pour la conservation des produits de la mer](#) ("L'Alliance") est une communauté mondiale de plus de 140 organisations qui considèrent que la production de produits de la mer est un puissant moteur de changement pour la santé de notre océan et le bien-être des communautés du monde entier. La [Vision de l'Alliance](#) est celle d'un monde très riche en produits de la mer dans un cadre où les travailleurs, les communautés et notre océan peuvent tous prospérer.

À PROPOS DES ORIENTATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES

L'Alliance a d'abord mis en place des orientations destinées à aider les entreprises à élaborer et mettre en oeuvre des politiques durables en matière de produits de la mer en 2008. Quinze ans plus tard, le paysage dans lequel opère le secteur des produits de la mer a considérablement évolué. La responsabilité environnementale et sociale est devenue un élément essentiel de la conduite des affaires, et nos orientations doivent donc refléter cette réalité.

Les Orientations destinées aux produits de la mer respectueux de l'environnement et socialement responsables ("Orientations destinées aux entreprises") ont été élaborées avec la vaste participation d'experts du secteur et de la communauté des organisations à but non lucratif. Elles s'adressent à toute entreprise qui souhaite entamer ou poursuivre son parcours vers des [produits de la mer écologiquement et socialement responsables](#), quelle que soit sa position dans la chaîne d'approvisionnement ou dans le parcours de durabilité.

Pour atteindre les [objectifs de 2030](#), davantage d'entreprises doivent entamer leur parcours, et nombre de celles qui ont déjà pris des engagements doivent consentir des efforts plus vastes et plus transparents.

Les présentes Orientations destinées aux entreprises et les documents qui les accompagnent fournissent les éléments suivants:

- Des principes clés pour guider les entreprises de produits de la mer dans leurs démarches de durabilité; un modèle de diligence raisonnable pour créer, mettre en oeuvre et renforcer votre politique de produits de la mer durables au fil du temps, basés sur des cadres mondialement acceptés, notamment [les principes directeurs relatifs au devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises \(Principes directeurs de l'OCDE\) de l'Organisation de coopération et de développement économique \(OCDE\)](#), [les conventions de l'Organisation internationale du travail](#) et [les Objectifs de développement durable \(ODD\) de l'Organisation des Nations unies \(ONU\)](#);
- Les politiques et les plans d'action en matière de produits de la mer durables;
- Et des exemples concrets de la manière dont les entreprises de tailles et de types différents, réparties dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, ont mis en oeuvre des mesures clés pour protéger l'océan, les personnes et les communautés.

EXEMPLES D'ENCADRÉS

Tout au long de ce document, des encadrés comme celui-ci fournissent des exemples anonymes et concrets de la manière dont les entreprises ont intégré ces orientations dans leurs activités.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Huit principes fondamentaux – largement soutenus par le mouvement des produits de la mer responsables – sous-tendent ces orientations.

1

C'est un voyage: Les produits de la mer responsables sont un voyage cyclique et non une course que l'on termine en franchissant une ligne d'arrivée. Des facteurs tels que le changement climatique, l'évolution de la science et les changements¹ en matière de réglementation et de gestion façonneront vos actions et vos engagements en faveur de produits de la mer responsables au fil du temps.

2

Définissez votre vision puis agissez: Il est essentiel de définir une vision globale, des objectifs et des cibles qui se traduisent par des engagements mesurables et limités dans le temps. Une fois que vous avez défini votre vision, vos objectifs et vos cibles, vous mettez en oeuvre des plans d'action spécifiques pour réaliser des progrès.

3

Intégrer dans l'ensemble de l'organisation: Vos engagements en matière de responsabilité environnementale et sociale revêtent une importance stratégique pour vos intérêts commerciaux. L'intégration de vos engagements dans toutes les fonctions concernées de votre entreprise, dans votre structure de gouvernance et dans vos activités quotidiennes profitera à votre chaîne d'approvisionnement, réduira les risques et démontrera l'intégrité de votre entreprise. La prise d'engagements et la mise en place de politiques ne sont qu'une première étape. Elles doivent également être intégrées dans la structure de gouvernance et les activités quotidiennes de l'entreprise.

4

Faire preuve de diligence raisonnable: La diligence raisonnable est le processus continu que vous mettez en place pour identifier les impacts réels et potentiels de vos activités et de votre chaîne d'approvisionnement² et y répondre. L'OCDE Guidance³ (*Les lignes directrices de l'OCDE*) fournissent un cadre pour développer et renforcer vos systèmes et processus de diligence raisonnable et sont fondamentales pour obtenir des résultats efficaces.

5

L'itération est nécessaire: L'itération est le processus qui consiste à faire quelque chose de manière répétée, souvent dans le but d'apporter des améliorations. L'évaluation et l'adaptation régulières de votre travail sont normales et l'on doit s'y attendre. Au fur et à mesure que les circonstances changent, que l'on fait des progrès et que les priorités changent, vos objectifs et vos cibles doivent être revus périodiquement. Les plans d'action évolueront également en fonction de vos besoins.

1-Commission européenne. "Corporate Sustainability Due Diligence," 23 février 2022. https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/corporate-sustainability-due-diligence_en.

2- OCDE. "OECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct Flyer," 2018. <https://mneguidelines.oecd.org/Flyer-RBC-Due-Diligence.pdf>.

3- The OECD's Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct is "the first government-backed reference on due diligence which is relevant for all types of companies operating in all countries and sectors of the economy." (Source: <https://mneguidelines.oecd.org/Flyer-RBC-Due-Diligence.pdf>) (NdT: *Le guide de diligence raisonnable pour une conduite raisonnable des affaires est "la première référence en matière de diligence raisonnable soutenue par les pouvoirs publics et pertinente pour tous les types d'entreprises opérant dans tous les pays et tous les secteurs de l'économie"*).

6

Communiquer et collaborer: Une communication cohérente et continue est essentielle pour s'assurer que toutes les parties prenantes connaissent vos objectifs, vos cibles, vos actions et vos résultats, ainsi que le rôle de chacune d'elle dans la réalisation de ces objectifs. La communication facilitera également une collaboration et un soutien plus significatifs à vos efforts.

7

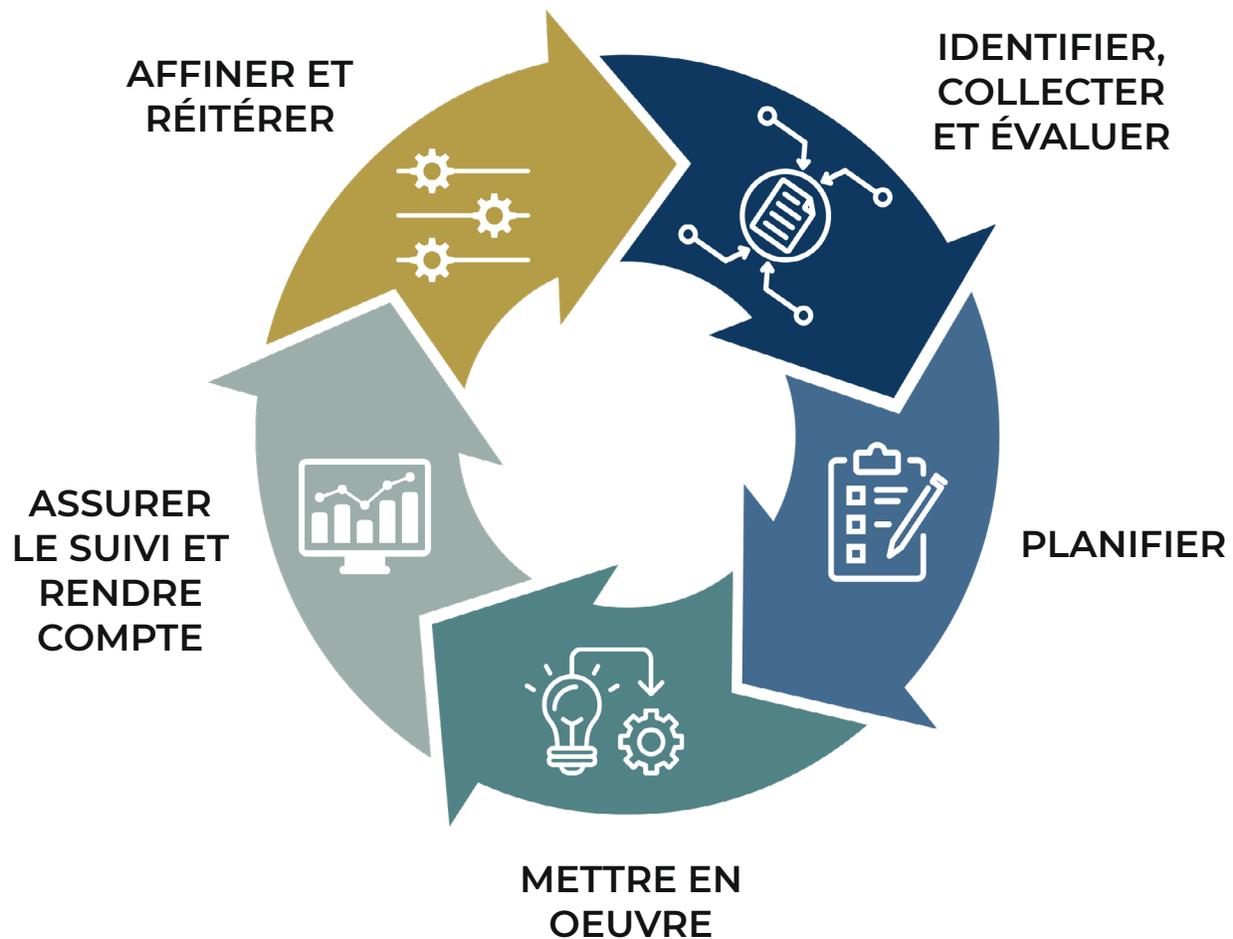
Rendre des comptes et être transparents: Les engagements en matière de développement durable sont transparents et responsables lorsque l'entreprise fait le suivi de ses progrès et en rend compte. La transparence et la responsabilité sont des éléments fondamentaux et essentiels d'une politique et de pratiques transformatrices en matière de développement durable. La transparence et la responsabilité peuvent aider les entreprises à accéder aux marchés, à répondre à la demande des clients, à garantir l'approvisionnement et à respecter leurs engagements.

8

Agir dans toutes vos sphères d'influence: Votre entreprise a une influence directe sur ses produits, une influence indirecte sur la chaîne d'approvisionnement et la capacité d'influer sur des questions systémiques plus vastes par le biais de la défense des intérêts et de collaborations préconcurrentielles. Les entreprises doivent s'efforcer d'apporter des améliorations dans ces trois sphères d'influence.

ORIENTATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES

Cette section décrit une approche de diligence raisonnable pour développer, mettre en oeuvre et faire évoluer les politiques de gestion durable des produits de la mer qui protègent l'océan, les communautés et les animaux aquatiques. Le graphique ci-dessous doit être considéré comme un modèle, et votre entreprise peut avoir besoin d'ajuster et de revoir ses priorités tout au long de ce parcours.



Cette section vous aidera à :

- **Identifier, collecter et évaluer** les impacts environnementaux et sociaux de votre entreprise et de votre chaîne d'approvisionnement.
- **Planifier** votre vision, vos objectifs, vos cibles et les plans d'actions correspondants.
- **Mettre en oeuvre** vos plans d'action.
- **Assurer le suivi et rendre compte** de vos progrès et de vos résultats.
- **Affiner et réitérer** votre parcours vers des produits de la mer écologiquement et socialement responsables.

IDENTIFIER, COLLECTER ET ÉVALUER



IDENTIFIER, COLLECTER ET ÉVALUER

Tout d'abord, vous devez mettre en place un processus d'identification, de collecte de données et d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de votre entreprise et de votre chaîne d'approvisionnement. Une fois que vous disposez de ces informations et de ces données, vous pouvez prioriser votre travail en fonction des risques, des impacts (réels et potentiels) et des priorités de l'entreprise. C'est un processus sur lequel vous reviendrez régulièrement.

COLLECTE DES DONNÉES

Une approche solide de la diligence raisonnable comprend la collecte régulière de données afin de dresser un tableau des impacts réels ou potentiels de votre entreprise et de votre chaîne d'approvisionnement. Il s'agit de comprendre ce que vous achetez et les performances par rapport à des critères environnementaux et sociaux clés, car l'évaluation des risques environnementaux et sociaux nécessite des approches différentes. La collecte de données doit tenir compte du point de vue des travailleurs. Cette collecte sera un exercice continu et devrait inclure au minimum les éléments énumérés dans la [liste de contrôle de collecte de données](#).

PRIORISATION

Lorsque vous ne pouvez pas vous attaquer immédiatement à tous les impacts réels ou potentiels, vous devez prioriser vos actions. En utilisant les données comme guide, effectuez un exercice de cadrage pour identifier où, dans vos opérations et votre chaîne d'approvisionnement, les impacts environnementaux et sociaux sont les plus susceptibles d'être présents et les plus significatifs. Les éléments à prendre en compte lors d'un exercice de priorisation peuvent inclure:

- La capacité d'influer sur le changement
- Les contraintes financières
- Le volume le plus élevé des espèces achetées
- Le ciblage de produits dont les stocks ont le plus besoin d'être améliorés pour garantir l'approvisionnement.
- Diversité et inclusion,
- Le pays d'origine, la distance d'expédition et l'empreinte carbone.

Des plans d'action doivent ensuite être élaborés pour ces domaines prioritaires. Une fois que les impacts les plus importants sont identifiés et traités, vous pouvez vous concentrer sur les autres risques et impacts importants.

COMMUNICATION

À ce stade, la majeure partie de votre communication se fera en interne. Vous devez expliquer à vos collègues, à votre personnel et à vos principaux fournisseurs les raisons de vos efforts et le rôle important qu'ils jouent dans la réussite du projet.

EXEMPLES

Un détaillant à grand volume améliore la traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement en thon frais en :

- développant ses éléments de données clés pour le thon afin qu'ils s'alignent sur la norme du Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer,
- communiquant les nouvelles exigences en matière d'éléments de données clés à ses fournisseurs de thon,
- résolvant les problèmes de vérification avec les fournisseurs au fur et à mesure qu'ils se présentent, et en
- consacrant des ressources et en travaillant avec les fournisseurs pour piloter un programme de traçabilité électronique.

Autres exemples

[Entreprise de restauration de fruits de mer à grand volume](#)

[Chaîne de restaurants](#)

[Importateur et grossiste de taille moyenne](#)

[Importateur et transformateur à grand volume](#)

[Petit grossiste](#)

[Restaurant de sushis à emplacement unique](#)

[Coopérative](#)

PLAN



PLAN

Ensuite, planifiez votre vision, vos objectifs, vos cibles et les plans d'action correspondants. Une fois que vous avez compris vos risques et impacts actuels, vous devez définir ou affiner la vision, les objectifs et les cibles de votre entreprise en matière de produits de la mer écologiquement et socialement responsables.

CRÉER UNE VISION, DES OBJECTIFS ET DES CIBLES

Une vision reflète les aspirations de votre entreprise en matière de produits de la mer écologiquement et socialement responsables. Les objectifs et les cibles servent la vision en définissant clairement ce que vous cherchez à réaliser dans un délai donné.

Par exemple, vous pouvez choisir comme objectif que votre entreprise (ou une partie de votre entreprise) s'approvisionne à 100 % en produits de la mer respectueux de l'environnement (ou en certains produits), et la cible est la date à laquelle vous souhaitez atteindre l'objectif. Vos objectifs de développement durable peuvent porter sur un sous-ensemble de l'ensemble des activités de votre entreprise. Ils doivent être ambitieux, mais mesurables et réalisables dans un délai défini. Par ailleurs, pour certaines pêcheries et exploitations agricoles, les objectifs peuvent être axés sur les résultats. Pour d'autres, ils doivent être axés sur la défense des intérêts.

Vos objectifs doivent être aussi précis que possible. Par exemple, si un objectif porte sur certains produits, il doit inclure des détails tels que les produits sauvages, les produits d'élevage, les produits frais, les surgelés, les produits non périssables, les produits de marque privée, les produits de marque, les produits à valeur ajoutée, les produits non alimentaires tels que les aliments et les suppléments pour animaux de compagnie, les produits spécifiques du menu, etc. Les objectifs liés à la responsabilité sociale doivent:

- Inclure des objectifs axés sur les travailleurs et fondés sur des normes internationales crédibles.
- S'appuyer sur une politique et des processus de traçabilité efficaces qui incluent au minimum des données sur l'existence d'un syndicat indépendant ou d'une organisation représentative des travailleurs.
- Énoncer des attentes claires à l'égard des fournisseurs et vérifier leur conformité.
- Inclure un processus d'assainissement clair et opportun et des plans d'urgence si nécessaire.
- Spécifier des objectifs quantitatifs et des délais de réalisation le cas échéant.

Les sujets qu'une entreprise peut cibler peuvent inclure:

- Défense des intérêts – Le plaidoyer direct et indirect est une composante essentielle de l'amélioration des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer.
- Bien-être animal - La façon dont nous améliorons la vie des produits de la mer dont nous nous approvisionnons est un domaine d'intérêt important et croissant pour de nombreux gouvernements et entreprises. Résilience climatique - Bien que les entreprises puissent

se concentrer sur de nombreux aspects du changement climatique et de ses impacts, la résilience est le sujet qui a un impact sur la plupart des entreprises.

- Responsabilité environnementale - Une première étape fondamentale de tout engagement responsable en matière de produits de la mer consiste à fixer des objectifs transparents et publics concernant la responsabilité environnementale de vos produits de la mer.
- L'équité des genres et raciale - Les défis liés à l'équité des genres et raciale dans l'industrie des produits de la mer affectent de manière disproportionnée les femmes et les personnes de couleur. Il est temps de faire entendre leurs voix au coeur des débats pour relever ces défis.
- Droits de l'homme et diligence raisonnable - Un processus de diligence raisonnable solide est nécessaire pour découvrir et traiter pleinement les problèmes et les risques liés aux droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement.
- Responsabilité sociale - Bien que la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise puisse ne jamais être exempte à 100 % de toutes les problématiques sociales, il est toujours d'une importance cruciale de fixer des objectifs quantitatifs (par exemple, des mécanismes d'expression des travailleurs sur 100 % des navires).
- Approvisionnement et achats - Les politiques d'approvisionnement et les engagements peuvent être des outils très efficaces pour changer les comportements, gérer les risques et communiquer les attentes aux fournisseurs.
- Traçabilité - La traçabilité est un spectre, et toutes les entreprises, quel que soit leur rôle dans les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer, ont un rôle à jouer pour améliorer la traçabilité.
- Vérification - La vérification du suivi des progrès et des rapports est un élément fondamental et essentiel de toute politique et pratique crédible et transformatrice en matière de développement durable.

CRÉER DES PLANS D'ACTION

Une fois que vous avez fixé vos objectifs et vos cibles, créez et mettez en oeuvre les plans d'action correspondants. Les plans d'action doivent décrire: 1) les activités que vous entreprendrez, 2) le calendrier de réalisation des activités, et 3) le processus de mesure et de suivi des progrès. Vous pouvez également classer vos plans d'action en fonction de votre travail de priorisation. Les plans d'action solides comprennent:

- Des objectifs et des cibles spécifiques basés sur les résultats de vos efforts d'évaluation et de priorisation.
- Un aperçu des activités que votre entreprise entreprendra pour atteindre vos objectifs et cibles.
- Des engagements concrets en matière de sourcing et d'approvisionnement.
- Les choix d'approvisionnement peuvent inclure des produits de la mer certifiés, notés et engagés dans des projets d'amélioration.
- Un processus permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport à vos objectifs et cibles.

INTÉGRER ET COMMUNIQUER

À ce stade, le code de conduite et/ou la politique d'approvisionnement de votre entreprise doivent être mis à jour afin de communiquer votre vision, vos objectifs et vos cibles en matière de produits de la mer écologiquement et socialement responsables. En outre, votre code de conduite doit être publié en ligne et communiqué dans le cadre d'engagements commerciaux. Une fois achevés, vos politiques, objectifs et plans d'action doivent être intégrés dans les accords avec les fournisseurs.

EXEMPLES

Le grand détaillant (ayant du personnel et des ressources dédiés au développement durable) ne vend que des produits de la mer certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC) (*Conseil de gestion durable des pêches*) ou les meilleures pratiques d'aquaculture.

- Le détaillant attend des fournisseurs agricoles qu'ils garantissent une production et un approvisionnement durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans les usines de transformation finale, les fermes, les éclosiers et les usines d'alimentation.
- Les achats de thon doivent respecter les mesures de conservation de l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) (*Fondation internationale pour des produits de la mer durables*), y compris celles adoptées en collaboration avec les organisations régionales de gestion de la pêche au thon concernées et provenant de navires inscrits au registre des navires proactifs.
- Le détaillant s'est également fixé pour objectif de contribuer à la protection, à la gestion plus durable ou à la restauration d'au moins 50 millions d'acres de terres et d'un million de miles carrés d'océan d'ici 2030.
- Si l'on découvre que l'entreprise achète des espèces qui ont un impact égaratif sur les espèces en danger, menacées ou protégées (EMP), elle tentera de travailler avec le fournisseur pour trouver des espèces alternatives. Si cela n'est pas possible, l'entreprise cessera d'acheter ces espèces au fournisseur.

Autres exemples

[Acheteur et transformateur mondiaux de produits de la mer](#)

[Détaillant à grande échelle](#)

[Transformateur à grand volume](#)

[Transformateur de produits de la mer à grand volume](#)

[Détaillant à grand volume](#)

[Importateur et grossiste de taille moyenne](#)

[Importateur à grand volume](#)

[Restaurant à emplacement unique](#)

[Grossiste à petit volume](#)

[Coopérative](#)

METTRE EN OEUVRE



METTRE EN OEUVRE

Le moment est maintenant venu de mettre en œuvre vos plans d'action afin de prévenir, d'atténuer et de remédier⁴ aux impacts réels ou potentiels de votre entreprise et de votre chaîne d'approvisionnement. Il se peut que des circonstances juridiques ou autres vous obligent à arrêter certains achats ou certaines activités. Sur la base des priorités que vous avez définies pour votre entreprise, travaillez à l'amélioration de vos sphères d'influence: directe, indirecte, défense des intérêts et collaboration.

INFLUENCE DIRECTE

- Affectez les personnes responsables de la mise en oeuvre des plans d'action dans votre entreprise et faites le savoir.
- Mettez en oeuvre vos plans d'action pour aborder les risques et les impacts prioritaires identifiés lors de la phase d'identification, de collecte et d'évaluation et de la phase de planification.
- Ajustez les pratiques commerciales et les budgets afin de pouvoir mettre en oeuvre efficacement vos plans d'action. Par exemple, vous devez peut-être ajuster vos politiques d'approvisionnement. Si un impact négatif grave est identifié dans une source et qu'il est impossible d'y remédier, il peut s'avérer nécessaire de supprimer un fournisseur ou une source d'approvisionnement.
- Engagez-vous directement avec les fournisseurs et les producteurs pour améliorer les pratiques en:
 - Travaillant avec vos fournisseurs pour collecter des données normalisées.
 - Travaillant avec les clients pour mieux comprendre les risques liés à la responsabilité sociale au sein de votre chaîne d'approvisionnement et en partageant publiquement les enseignements tirés.
 - Soutenant financièrement un projet crédible d'amélioration de la pêche (FIP) ou de l'aquaculture.
 - Aidant les exploitations aquacoles innovantes et responsables à réussir sur le marché en communiquant leurs besoins et leurs attentes.
 - Travaillant avec les fournisseurs pour mettre en oeuvre des mécanismes solides et crédibles de plainte et de réparation pour les travailleurs, notamment en les impliquant dans la conception.

⁴-OECD. "OECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct," 2018.
<https://mneguidelines.oecd.org/OECD-Due-Diligence-Guidance-for-Responsible-Business-Conduct.pdf>.

INFLUENCE INDIRECTE, DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET COLLABORATION

- Participer à des collaborations préconcurrentielles et à des plateformes d'ONG pour faire avancer les réformes en matière d'environnement et de responsabilité sociale. Citons à titre d'exemple:
 - Exprimer son soutien aux politiques au niveau local, étatique, national ou international en écrivant des lettres, en passant des appels ou en assistant à des réunions.
 - Demander aux fournisseurs, aux associations commerciales et à d'autres acteurs influents de s'exprimer sur une question de politique.
- Collaborer avec d'autres entreprises et des organisations de conservation ou de défense des droits de l'homme pour trouver des solutions aux défis posés par les produits de la mer sauvages et d'élevage. Citons à titre d'exemple:
 - Apporter une contribution au renforcement des programmes de certification et de notation.
 - Participer à des tables rondes sur des problématiques clés, telles que la traçabilité.
 - Participer à des collaborations préconcurrentielles.
 - Soutenir la recherche sur l'amélioration des pratiques de pêche ou d'aquaculture.
 - Soutenir un engagement crédible des travailleurs et des mécanismes de plainte (par exemple, fournir un accès à Internet en mer).
- S'engager auprès des gouvernements, des organisations régionales de gestion des pêches et d'autres organismes de réglementation pour faire progresser la responsabilité environnementale et sociale dans l'ensemble des pêcheries et des exploitations agricoles auprès desquelles vous vous approvisionnez.
- S'engager avec les gouvernements et les organisations internationales sur les droits de l'homme, les droits du travail et les attentes en matière de moyens de subsistance durables. Citons à titre d'exemple:
 - Partager les meilleures pratiques, les approches et les outils que vous trouvez efficaces dans les programmes de durabilité de la chaîne d'approvisionnement.
 - Identifier les risques et les solutions en partenariat avec les syndicats nationaux et internationaux.
 - Envoyant des messages clairs et unifiés aux gouvernements nationaux sur les droits de l'homme et les droits du travail en travaillant en collaboration et en tirant parti du rôle des entreprises dans la création d'offres d'emploi et le développement économique.
 - Plaider en faveur de politiques qui permettent des conditions de travail sûres et équitables.

COMMUNICATION

Si vous n'avez pas encore communiqué vos plans à tous les partenaires et parties prenantes (y compris les collègues, le personnel, les vendeurs, les fournisseurs et les clients), la phase de mise en œuvre est le moment de le faire. En outre, votre déclaration complète sur les produits de la mer durables (vision, objectifs, cibles et plans d'action) doit être publiée sur votre site web, sur les sites web des ONG partenaires et sur votre lieu d'activité.

EXEMPLES

Une entreprise de transformation basée dans le Pacifique Sud s'efforce de résoudre les problèmes de responsabilité sociale dans sa chaîne d'approvisionnement. Les efforts de l'entreprise consistent notamment à :

- Donner aux femmes des emplois traditionnellement masculins, tels que des postes de stagiaires dans le service de maintenance et d'ingénierie et sur les navires de pêche au thon;
- soutenir les programmes de cadets pour les femmes afin qu'elles étudient dans un collège maritime et en mer pour devenir capitaines ou ingénieurs en chef ;
- examiner d'autres postes traditionnellement réservés aux hommes (tels que l'avitaillement en carburant, les cales de halage et l'entretien des engins de pêche) afin de voir où les femmes peuvent être employées ; et
- explorer de nouvelles approches pour satisfaire les besoins en matière de maternité et de garde d'enfants.

Autres exemples

[Importateur et transformateur à grand volume](#)

[Détaillant à grand volume](#)

[Importateur et grossiste de taille moyenne](#)

[Importateur et transformateur à grand volume](#)

[Restaurant à emplacement unique](#)

[Processus d'assainissement d'une entreprise](#)

[Efforts liés au climat de trois entreprises](#)

[Chaîne nationale](#)

[Détaillant à grand volume](#)

[Détaillant à grand volume](#)

ASSURER LE SUIVI ET RENDRE COMPTE



ASSURER LE SUIVI ET RENDRE COMPTE

Le suivi s'effectue parallèlement à la mise en œuvre, car il est essentiel de comprendre votre efficacité pour savoir quand vous devez ajuster et revoir vos priorités, vos objectifs, vos plans d'action, etc.

MESURER ET ASSURER LE SUIVI

Un processus de suivi et de vérification doit comprendre:

- Une méthodologie et des paramètres permettant de mesurer et de vérifier les progrès réalisés par rapport à chaque objectif, cible et activité.
- Des systèmes et des processus de collecte de données. Les activités visant à améliorer la collecte et l'accès aux données doivent figurer dans vos plans d'action lorsque cela est limité.
- Un calendrier d'examen et de révision éventuelle des plans d'action.

RENDRE COMPTE PUBLIQUEMENT DES PROGRÈS

Le fait de rendre compte publiquement de vos progrès et de vos résultats chaque année, même si vos objectifs de développement durable ne sont pas atteints, contribuera à renforcer la confiance de vos clients. Par exemple, des mises à jour sur les progrès réalisés peuvent être publiées sur votre site web, dans les médias, dans les rapports annuels, dans les bulletins d'information et dans d'autres publications. Ces mises à jour doivent résumer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles, les plans d'action et les résultats obtenus, ainsi que les plans pour l'année suivante ou la période de référence. Il est essentiel de faire preuve de transparence quant à la fréquence prévue des rapports, même si vous n'avez pas atteint vos objectifs. Lorsque vous faites état de vos progrès, soyez aussi précis que possible et donnez des preuves à l'appui de toutes vos affirmations.

EXEMPLES

Un détaillant à grand volume surveille et signale ses progrès en ce qui concerne le pourcentage de produits conformes à sa politique d'approvisionnement environnemental. Le détaillant:

- propose des formations aux employés et aux fournisseurs ;
- prend des mesures en réponse aux risques de responsabilité sociale identifiés dans sa chaîne d'approvisionnement ;
- fait appel à un tiers pour examiner les progrès réalisés dans le cadre de ses engagements ;
- dispose d'une plateforme de traçabilité électronique conforme aux normes du Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer et recueille les informations de production sur chaque bon de commande; et.
- publie des informations sur ses activités et les progrès réalisés par rapport aux objectifs de son plan de durabilité et aux engagements de l'Alliance mondiale pour le thon.

Autres exemples

[Importateur et transformateur à grand volume](#)

[Restaurant à emplacement unique](#)

[Coopérative](#)

AFFINER ET ITÉRER



AFFINER ET ITÉRER

Vous devrez régulièrement affiner et itérer votre parcours vers des produits de la mer écologiquement et socialement responsables. En effet, votre approche de la diligence raisonnable évoluera en fonction des succès, des échecs, des défis et des opportunités qui se présenteront.

ÉVALUATION CONTINUE

La collecte de données, la traçabilité, l'analyse des données et le suivi des progrès doivent être intégrés dans toutes vos activités. Cela vous permettra de suivre efficacement les progrès, d'améliorer les processus, de déterminer quels efforts supplémentaires sont nécessaires et d'identifier les risques et les impacts émergents ou croissants.

MODIFIER LES PRIORITÉS

L'approche de la diligence raisonnable est un processus itératif dans le cadre duquel vous réexaminez régulièrement vos objectifs, vos cibles et vos plans d'action afin de suivre vos progrès et de réfléchir à la manière dont ils peuvent être améliorés. Le suivi et l'évaluation continus peuvent révéler qu'il est nécessaire de modifier vos priorités. Par exemple, il se peut que vous deviez vous concentrer sur des problématiques nouvelles, émergentes ou qui n'avaient pas été abordées auparavant.

Au fur et à mesure que vous vous efforcez de respecter vos engagements, de nouveaux plans d'action (ou des révisions de plans existants) s'avéreront probablement nécessaires. Lorsque vous aurez rempli un engagement, vous devrez envisager d'en élaborer un nouveau ou d'améliorer l'ambition de l'engagement actuel afin d'apporter de nouvelles améliorations à la pêche et à l'aquaculture.

Les produits de la mer écologiquement et socialement responsables étant un processus continu, il est entendu que certains objectifs ne seront pas atteints rapidement. C'est pourquoi il est d'autant plus important de rendre compte de vos efforts et de vos progrès ainsi que des difficultés rencontrées pour atteindre vos objectifs.

EXEMPLES

Un détaillant à grand volume est un acheteur multi-espèces disposant d'un budget alloué pour la responsabilité.

- Le détaillant dispose d'une procédure opérationnelle standard qui est examinée et révisée chaque année, et il communique tous les résultats au conseil d'administration.
- Les résultats sont également partagés publiquement afin de garantir une transparence totale.
- Toute modification est clairement signalée et si aucun changement n'est apporté à la stratégie, la justification est clairement élucidée.

Autres exemples

[Grossiste de taille moyenne](#)

[Importateur et transformateur de gros volumes](#)

[Restaurant à emplacement unique](#)

[Pêche tribale](#)

CONCLUSION

Obtenir des produits de la mer écologiquement et socialement responsables est un parcours qui exige des efforts transparents et responsables de la part de toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement. En faisant preuve de diligence raisonnable, vous pouvez identifier tout impact environnemental ou social potentiel de vos activités et de votre chaîne d'approvisionnement et vous y préparer.

Que votre entreprise commence à peine à s'engager dans cette voie ou qu'elle ait déjà fait des progrès, ce document vous guidera, vous soutiendra et renforcera vos efforts. En outre, à mesure que notre compréhension de la durabilité environnementale et sociale évoluera, ce document et les ressources connexes feront de même.

Enfin, vous n'êtes pas obligé de vous lancer ou de poursuivre ce voyage seul. Le [Global Hub](#) (*Plateforme mondiale*) de l'Alliance est une communauté internationale d'organisations et d'experts en la matière qui s'efforcent de changer la façon dont les produits de la mer passent des bateaux et des fermes aux assiettes. Le Global Hub est ouvert à toute organisation, groupe, entreprise, institution académique ou expert individuel travaillant à la réalisation de la vision de l'Alliance d'un monde très riche en produits de la mer où les travailleurs, les communautés et notre océan prospèrent tous.



REMERCIEMENTS

GROUPE DE TRAVAIL

L'Alliance souhaite saluer le dévouement et la persévérance du Groupe de travail sur les lignes directrices destinées aux entreprises. Les membres représentent un large éventail d'expériences et de connaissances et comprennent des praticiens, des universitaires, des représentants du monde du travail et des experts régionaux. Outre les ouvrages cités, une grande partie de ce document repose sur l'expertise du groupe de travail. Le groupe de travail a approuvé les lignes directrices destinées aux entreprises par un vote à la majorité absolue. Nous vous en remercions!

Michelle Beritzhoff-Law	Fishwise
Shawn Cronin	Seafood Watch
Helen Packer	World Benchmarking Alliance
Ruth Hoban	New England Seafoods
Aiko Yamauchi	Seafood Legacy
Stacy Schultz	Fortune Fish and Gourmet
Tom Pickerell	(At time of writing) Fisheries Director, Pew Charitable Trusts Current Global Ocean Director, WRI
Andy Hickman	SEA Alliance

ENTRETIENS POUR OBTENIR DES INFORMATIONS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

La portée de ce projet a nécessité une contribution supplémentaire de la part d'experts du secteur et de la communauté à but non lucratif. Les personnes et organisations suivantes ont apporté leur contribution et leurs commentaires tout au long du processus. Leur inclusion dans cette liste ne signifie pas qu'ils la soutiennent ou l'approuvent.

Peter Adame	Lusamerica Fish
Christina Callegari	SeaChoice
Dana Cleaveley	SeaChoice
Michael Cohen	Business Development & Sustainability Consultant
Claire Dawson	OceanWise
Maisie Ganzler	BAMCO
Alexandra Golub	Acme Smoked Fish
Rob Snyder	Acme Smoked Fish
Michael Griff	World Wildlife Fund U.S.
Sam Grimley	SeaPact
Julie Kuchepatov	SAGE
Darian McBain	Outsourced Chief Sustainability Officer Asia
Cari McCall	Walt Disney Parks & Resorts
Shunji Murakami	UMITO Partners
Adrianna Sanchez	Seafood Ninja
Chris Shearlock	Thai Union
Mallika Talwar	(formerly) Greenpeace
Cecilia Valenza	Aquatic Life Institute
Sophika Kostyniuk	Aquatic Life Institute
Hamish Walker	Seattle Fish Company
Georgia Worrall	SEA Alliance (consultant)

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AIP	Projet d'amélioration de l'aquaculture
BAP	Meilleures pratiques d'aquaculture
EEZ	Zone économique exclusive
FAO	FAO - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Administration des denrées alimentaires et des médicaments
FIP	Projet d'amélioration des pêches
GDST	Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer
Guidance for Companies	Orientations destinées aux entreprises Orientations sur les produits de la mer environnementalement et socialement responsables destinées aux entreprises
HRDD	Diligence raisonnable pour les droits de l'homme
INN	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
KDEs	Éléments de données clés
MSC	Conseil de gestion durable des pêches
OECD	OCDE
OECD Guidance	Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour la conduite responsable des affaires
RFMO	Organisation régionale de la gestion des pêches
SDGs	ODD - Objectifs de développement durable
SKUs	Unités de gestion des stocks
SSI	Indice de la gestion durable des produits de la mer
The Alliance	L'Alliance pour la conservation des produits de la mer
UN	Nations Unies

TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS

- Le **risque** désigne la probabilité d'impacts négatifs sur les personnes, l'environnement et la société que les entreprises peuvent causer, auxquels elles contribuent ou auxquels elles sont directement liées.
- La **responsabilité environnementale** identifie les pratiques et les comportements qui cherchent à traiter, réduire ou éliminer de manière crédible les impacts négatifs sur la planète et visent une amélioration continue.
- Le **travail décent** est défini comme "un travail productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité⁵ humaine."
- **L'amélioration** fait référence aux pêcheries impliquées dans des FIPs⁶ crédibles et aux exploitations agricoles engagées dans des projets d'amélioration de l'aquaculture⁷.
- **KDEs** signifie éléments de données clés, ce qui inclut les informations fondamentales qu'une entreprise doit collecter pour ses produits de la mer.
- **Notre océan** comprend toutes les étendues d'eau, y compris les écosystèmes d'eau douce et marins.
- **Les produits de la mer** comprennent les animaux, les plantes et les algues capturés ou élevés dans des environnements⁸ d'eau douce ou d'eau salée.
- **La responsabilité sociale** identifie les pratiques et les comportements qui cherchent à remédier de manière crédible aux impacts négatifs sur les personnes de tous sexes et de tous statuts sociaux et qui visent une amélioration continue.
- **Durable et durabilité** renvoient à la définition établie par les Nations unies, à savoir "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins⁹."
- **Les connaissances traditionnelles**, selon l'ONU, "sont le fondement des identités, du patrimoine culturel, des civilisations, des moyens de subsistance et des stratégies d'adaptation des peuples autochtones depuis plusieurs siècles. Leur promotion, leur protection et leur préservation [sont] fondamentales pour la durabilité des moyens de subsistance des peuples autochtones, leur résilience face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, et le développement de leurs communautés. Elles sont également au cœur des droits des peuples autochtones¹⁰."

5-Commission européenne. "Employment and Decent Work." Consulté le 24 janvier 2023.

https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/sustainable-growth-and-jobs/employment-and-decent-work_en.

6-Conservation Alliance for Seafood Solutions. "Fishery Improvement Projects Guidelines." Consulté le 20 février 2023.

<https://solutionsforseafood.org/our-work/fishery-improvement-projects-guidelines>.

7-Sustainable Fisheries Partnership. "Introduction to Aquaculture Improvement Projects." Consulté le 20 février 2023.

<https://sustainablefish.org/introduction-to-aquaculture-improvement-projects-aips>.

8-Stockholm Resilience Centre, Center for Ocean Solutions and Center on Food Security and the Environment at Stanford University, and EAT. "The Blue Food Assessment." Consulté le 7 décembre 2022. <https://bluefood.earth>.

9-Nations unies. "Sustainability." Consulté le 20 février 2023. <https://www.un.org/en/academic-impact/sustainability>.

10-Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. "Traditional Knowledge – an Answer to the Most Pressing Global Problems?," 22 avril 2019.

<https://www.un.org/development/desa/en/news/social/permanent-forum-on-indigenous-issues-2019.html>.

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

La collecte de données détaillées sur les produits de la mer est essentielle pour savoir si vous respectez votre engagement. Elle contribue également à protéger votre approvisionnement à long terme en produits de la mer. La connaissance de vos produits et de leur provenance vous permet d'évaluer leur durabilité, de mesurer les changements et de prendre des mesures pour améliorer l'approvisionnement au fil du temps.

Toutes les entreprises peuvent renforcer leurs achats de produits de la mer en adoptant des politiques de traçabilité et d'information sur les produits qui commencent par des engagements sur les pratiques de base et qui s'améliorent continuellement au fur et à mesure de l'évolution des meilleures pratiques de l'industrie.

Les informations énumérées ci-dessous constituent le strict minimum pour la collecte et le suivi des engagements en matière de responsabilité environnementale. Elles permettent aux entreprises d'utiliser les ressources gratuites les plus courantes, telles que les notations de Seafood Watch, d'Oceanwise, etc. et sont nécessaires pour répondre à certaines exigences légales internationales.

Pour obtenir une liste exhaustive des éléments de données clés, veuillez consulter le [Global Dialogue on Seafood Traceability](#) (*Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer*).

QUOI:
<ul style="list-style-type: none">• Nom scientifique• Nom commun de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis ou nom de la FAO• Volume du produit acheté• Nom du fournisseur
OÙ:
<ul style="list-style-type: none">• Emplacement de la pêche dans la zone économique exclusive (ZEE) d'un pays.• Principale zone de pêche de la FAO, des organisations régionales de gestion de la pêche ou nom de la haute mer si la pêcherie opère en dehors des ZEE.• Pays où l'élevage est pratiqué.• Pays de l'étiquetage d'origine/pays d'origine, c'est-à-dire le pays où a eu lieu la dernière transformation¹¹.

¹¹-Ministère de l'agriculture des États-Unis "Country of Origin Labeling (COOL) Frequently Asked Questions | Agricultural Marketing Service." Consulté le 9 décembre 2023.
<https://www.ams.usda.gov/rules-regulations/cool/questions-answers-consumers>.

COMMENT:

- Capture sauvage ou élevage.
- Méthodes de pêche ou de production aquacole utilisées.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

Pour aider les entreprises à respecter le principe de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, il est important d'étendre la collecte de données au-delà des seuls éléments de données clés des produits de base décrits ci-dessus.

La collecte de données pour la diligence raisonnable des droits de l'homme est un processus à plusieurs niveaux, qui commence par l'évaluation des risques afin de prioriser les actions visant à collecter et à vérifier les informations, les politiques et les pratiques de la chaîne d'approvisionnement en vue de l'engagement des travailleurs. Le processus de collecte de données d'une entreprise peut se présenter comme suit:

- Des évaluations des risques qui utilisent des informations au niveau du produit recoupées avec des bases de données sur les risques, telles que l'outil [Seafood Social Risk Tool](#) (*Outil d'évaluation des risques sociaux liés aux produits de la mer*) ou [Withhold Release Orders Findings](#) (*Constatations des ordres de retenue de la mise en circulation*).
- L'engagement des parties prenantes et les analyses approfondies des fournisseurs des politiques et des pratiques des acteurs en amont. Ce travail peut s'aligner sur les indicateurs sociaux d'un référentiel, tel que le [Seafood Stewardship Index de la World Benchmarking Alliance](#) (*Indice de la Gouvernance des Produits de la Mer de l'Alliance mondiale pour le benchmarking*).
- Analyse au niveau des navires à l'aide de [Global Fishing Watch](#) (*Observatoire mondial de la pêche*) pour examiner des indicateurs tels que le temps passé en mer et le transbordement en mer.
- La collecte de données auprès des travailleurs à l'aide du [Social Responsibility Assessment Tool](#) (*Outil d'évaluation de la responsabilité sociale*).

LISTE SUPPLÉMENTAIRE DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS

Les entreprises doivent recueillir des informations supplémentaires sur leurs produits et leur(s) chaîne(s) d'approvisionnement afin de soutenir leurs efforts spécifiques en matière de traçabilité, d'évaluation des risques et d'amélioration. Il se peut que vous deviez travailler avec des ONG ou des producteurs locaux pour recueillir ces informations. Les entreprises ne doivent pas nécessairement collecter ces données pour chaque produit. À l'heure actuelle, ces informations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants:

QUI:
<ul style="list-style-type: none">• Les noms du producteur et du transformateur.• État du pavillon et numéro d'identification unique des navires (par exemple, identité de l'Organisation maritime internationale ou du Service mobile maritime).• Certificat de capture, licence de navire de pêche, ou les deux.• Nom du ou des navires de pêche et lieu du transbordement (port ou en mer). Si le transbordement a eu lieu en mer, les informations d'identification des navires impliqués dans l'échange.• La certification de la chaîne de contrôle.
QUOI:
<ul style="list-style-type: none">• Quantités de produit au moment de la récolte/production, du débarquement (en cas de capture sauvage) et de la transformation.• Les identifiants uniques (par exemple, les numéros de lot, les codes de lot, les numéros de série, etc.)• Pour l'aquaculture, des détails sur les sources d'alimentation, y compris les informations de base énumérées ci-dessus pour tous les intrants sauvages dans l'alimentation.• Nom du PIF ou du projet d'amélioration de l'aquaculture.• Produits et/ou chaînes d'approvisionnement présentant un risque élevé de pêche illégale, non réglementée et non déclarée ou de violation des droits de l'homme et du travail, notamment:<ul style="list-style-type: none">• Niveau de traite des personnes pour le pays où le produit est récolté et transformé.• Pour la capture sauvage, le statut INN du pays où le produit a été récolté.

où:

- Pour l'aquaculture, le nom et la localisation GPS des fermes.
- Pour la capture sauvage, le port/lieu de débarquement et les relevés de suivi par satellite des navires.
- Étiquetage¹² du pays d'origine.
- Date(s) de pêche ou de production aquacole.
- Date(s) de débarquement (et de transbordement, le cas échéant).
- Date(s) de transformation.

Les entreprises doivent également réfléchir à la manière dont elles collectent les informations. L'industrie des produits de la mer a toujours utilisé des systèmes sur papier pour suivre les informations relatives aux produits. Les entreprises doivent s'efforcer de mettre en place des systèmes électroniques et automatisés de saisie des données et de traçabilité afin de permettre le partage des informations en temps réel. En outre, la collecte de données étant très intensive, il est dans l'intérêt des entreprises de collaborer à la collecte de données et de les partager publiquement afin d'informer et de prioriser les actions.

12-Ministère de l'agriculture des États-Unis. "Country of Origin Labeling (COOL) Frequently Asked Questions | Agricultural Marketing Service." Consulté le 9 décembre 2023.
<https://www.ams.usda.gov/rules-regulations/cool/questions-answers-consumers>.

A PROJECT OF THE



CONSERVATION ALLIANCE
FOR SEAFOOD SOLUTIONS

SOLUTIONSFORSEAFOOD.ORG